

Vendredi 21 mai 2021

Provinces & reprise du financement des zones de secours Pour les citoyens et le personnel : mieux vaut prévenir que guérir

En route vers un énième démantèlement ?

L'institution provinciale n'a guère été épargnée ces dernières années, et fait régulièrement l'objet de critiques provenant de certains partis politiques qui se permettent de remettre en cause leur fonctionnement voire même leur existence.

Tandis que le gouvernement Fédéral ne respecte pas ses engagements fixés en 2014 en matière de financement des zones de secours, la Région wallonne a décidé arbitrairement de faire supporter une majorité de la charge financière des zones de secours aux seules Provinces.

Le Gouvernement wallon a annoncé en avril 2020 sa volonté de forcer la main aux Provinces wallonnes pour financer la part nette des zones de secours, financement qui se répercutait précédemment à charge des Communes. Les Provinces devront dès lors décider et appliquer des mesures qui impactent le personnel et les services rendus aux citoyens.

Est-ce la bonne méthode? Est-ce le bon moment ?

Particulièrement en cette période de crise du Covid-19 avec des mesures socio-sanitaires difficiles à vivre par tous, l'ensemble des services provinciaux sont indispensables aux citoyens qu'ils soient élèves, patients, jeunes, anciens, agriculteurs, personnes porteuses de handicap, locataires, sportifs, touristes, qu'ils aiment la nature ou la culture ...

Les Provinces, ce sont aussi des emplois : 17.000 agents au service de la population. Ils et elles méritent mieux!

Les conséquences de cette décision se font déjà sentir : les Provinces ont annoncé qu'elles n'auront pour seuls choix que de démanteler ou vendre une partie de leurs services avec pour résultats directs des réductions de personnel, des disparitions de services ou de la privatisation.

L'impact sera rapidement perceptible sur la qualité du service rendu au citoyen et sur l'emploi !

La CGSP Admi demande :

- Aux dirigeants wallons et provinciaux :
de respecter, de la réflexion, de la concertation vis-à-vis du personnel provincial.
- Au gouvernement fédéral :
de respecter ses engagements financiers et de financer à concurrence de 50 % le coût total des zones de secours.

A défaut de réactions wallonne et fédérale, la CGSP Admi déposera un préavis d'actions !

Olivier NYSSSEN, Secrétaire général CGSP-Admi
Contact presse : 0498/78.10.04

CONTACT PRESSE

Olivier Nyssen
Secrétaire Général CGSP Admi
Tél : 02/508.58.28 – Fax : 02/508.58.15
E-mail : olivier.nyssen@cgsp.be

